

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 14 avril 2015 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :
Julie Bouchard
Céline Forget
Marie-Josée Nobert
Edison Ramirez
Stéphane Robitaille

Invités :
André D. Desjardins
Sophie Laberge

Absente :

Membre :
Hadi Hakim

La réunion débute à 9h30.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Suivi des dossiers

- a) Demande relative à la ruelle verte située au sud de l'avenue Ducharme entre les avenues Stuart et Wiseman et la fermeture estivale de la ruelle parallèle à l'avenue Ducharme comprise entre l'avenue Wiseman et la première ruelle à l'ouest de cette dernière avenue – (Comité du 29 septembre 2014)
- Les membres du Comité recommandent :
 - la fermeture estivale de la partie de la ruelle située entre l'avenue Wiseman et la ruelle perpendiculaire à l'avenue Ducharme lorsque le projet de ruelle verte s'implantera ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'Arrondissement.
- b) Problématiques aux abords de certaines écoles relevées par le PDQ n°24 – (Comité du 17 février 2015)
- Suite à la réception des observations réalisées par la Ville centre à l'intersection de l'avenue Van Horne et du boulevard Dollard, les membres du Comité recommandent que la problématique et les données soient revues de concert par les intervenants de la Ville centre et ceux de notre arrondissement.

3. Nouveau dossier

- a) Demande relative à l'affichage aux entrées des ruelles dans le secteur nord de l'avenue Van Horne où l'on retrouve une circulation de transit important
- Les membres du Comité recommandent qu'une campagne de sensibilisation quant à l'interdiction de circuler dans une ruelle à la seule fin de passer d'une rue à l'autre soit réalisée et qu'un slogan tel «*Ne passez pas par ma ruelle*» pourrait être utilisé.
- b) Demande relative à la sécurité aux intersections en T
- Les membres du Comité recommandent qu'une étude de la sécurité soit produite pour les intersections suivantes :
 - avenues Saint-Viateur et Stuart ;
 - avenues Saint-Viateur et Champagneur ;
 - avenues Outremont et Saint-Cyril ;
 - avenues Wiseman et st-Cyril ;
 - avenues du Manoir et Dunlop ;
 - avenue Durocher et rue Beaubien.

c) Demande relative à l'agrandissement de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de l'école Lajoie localisée sur l'avenue Champagneur

- Les membres du Comité recommandent :
 - que la zone de débarcadère réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de la partie de l'avenue Champagneur comprise entre les avenues Lajoie et Bernard soit agrandie de 15 mètres vers le sud et que les plages horaires soient réduites de 7h30 à 8h30 et de 14h30 à 15h30 ;
 - que la zone de stationnement réservé de 17h à 24h pour les détenteurs de permis de résidants qui sera diminuée de 15 mètres suite à l'agrandissement de la zone de débarcadère réservé aux autobus soit glissée du côté est de l'avenue Champagneur comme suit :
 - sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Lajoie et la première ruelle au sud : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 20h du lundi au samedi, sauf pour les détenteurs de permis de résidants n°6 ;
 - sur la partie de cette avenue comprise entre la première ruelle au sud de l'avenue Lajoie et un point situé à 30 mètres vers le sud : stationnement prohibé de 17h à 24h, sauf pour les détenteurs de permis de résidants du secteur n°6.
 - que les modifications règlementaires soient présentées au Conseil d'arrondissement.

d) Demande relative à la sécurité de piétons sur le boulevard Saint-Joseph entre la rue Hutchison et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

- Les membres du Comité recommandent :
 - qu'un relevé de la circulation soit réalisé lorsque les travaux seront terminés sur le boulevard Saint-Joseph ;
 - qu'une demande soit produite auprès du Chef de division - sécurité et aménagement du réseau artériel de la Direction des transports quant à l'évaluation de la convivialité des mouvements en direction nord-sud des piétons et des automobilistes tout au long du boulevard Saint-Joseph et plus particulièrement à l'intersection de l'avenue Querbes.

e) Contrat de marquage

- Les membres du Comité sont informés de la modification du contrat de marquage octroyée par le Conseil d'arrondissement, à savoir que les traverses piétonnières seront dorénavant tracées à l'aide de deux lignes blanches parallèles à l'exception des traverses localisées près des écoles, des mini-parcs, celles où l'on retrouve un brigadier ainsi que celles non-protégées qui seront, quant elles, tracées à l'aide de rectangles ;
- Les membres du Comité recommandent :
 - que les extrémités de l'îlot situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'est des avenues Maplewood et Villeneuve soient peintes en jaune ;
 - que les cases permettant le stationnement en angle à 45 degrés soient marquées sur le côté nord de l'avenue Atlantic ;
 - le maintien, dans le cadre du PRR, du marquage particulier incrusté dans le pavage des traverses devant les mini-parcs des avenues Querbes et de l'Épée, tel que formulé au comité du 17 février 2015.

4. Point d'information

a) *Communauto* – libre-service sans réservation

- Un bref résumé est présenté aux membres du Comité les informant que l'entreprise *Communauto* étendra son offre des véhicules en libre-service sans réservation dans un secteur de l'arrondissement d'Outremont prédéfini par l'entreprise. Ainsi, il sera possible aux usagers de ce service de laisser, à la fin de leur utilisation, le véhicule sur les rues où la réglementation le permet et ce, à l'exception de l'ensemble des zones réservées aux détenteurs de permis de résidants.

La réunion prend fin à 11h40.

La prochaine réunion est prévue le 19 mai 2015 à 9h30.